

L'AREQ en faveur de l'abolition des sacs de plastique à usage unique

Québec, le 5 avril 2016 – L'AREQ, qui regroupe plus de 57 000 personnes âgées partout sur l'ensemble du territoire québécois, prend officiellement position en faveur de l'abolition des sacs de plastique à usage unique distribués dans les commerces de la province. Une résolution en ce sens a été adoptée par le conseil d'administration de l'Association.

Rappelons que, bon an mal an, le Québec consomme plus d'un milliard de sacs de plastique à usage unique. Or, l'accumulation des matières plastiques dans l'écosystème représente un problème environnemental et de santé publique de plus en plus criant. On estime qu'il y a actuellement 150 millions de tonnes de déchets de plastique dans les océans et que d'ici 2050, il y aura plus de plastique que de poissons dans ces étendues d'eau.

« Les sacs à usage unique sont un véritable fléau : leur durée d'utilisation est de quelques minutes, mais leur durée de vie dans la nature peut atteindre 400 ans! Il faut donc poser des gestes concrets en faveur de leur bannissement. Les personnes âgées sont sensibles aux questions environnementales et, comme association d'importance, nous voulons donner l'exemple auprès de nos membres et des décideurs publics. Nous avons vécu longtemps sans les sacs de plastique, alors c'est possible de le faire aujourd'hui », mentionne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Le président de l'AREQ souligne que des alternatives à l'utilisation des sacs à usage unique sont possibles, à commencer par l'utilisation de sacs réutilisables. Aussi, plusieurs organismes proposent d'aller plus loin en posant des actions qui tendent vers le bannissement de ces sacs. Plusieurs États ont légiféré en ce sens, notamment l'Italie et la Californie.

Un appel aux maires de Québec et de Lévis

L'AREQ a par ailleurs profité de son conseil national, qui se tenait dans la région Québec-Chaudière-Appalaches, pour interpeller directement les maires de Québec et de Lévis. Déjà, quelques petites municipalités québécoises ont banni l'utilisation des sacs de plastique à usage unique sur leur territoire. D'autres villes, notamment Montréal et Brossard, envisagent de faire de même au cours des prochains mois.

« Si les grandes villes bannissent les sacs de plastique, les grandes entreprises n'auront d'autre choix que de trouver des solutions de rechange. Aussi, ce serait un incitatif à des centaines de petites municipalités, et même au gouvernement, à emboîter le pas. Déjà, le maire Coderre s'est positionné contre les sacs de plastique. Nous invitons les maires Labeaume et Lehouillier à faire de même », souligne la 2^e vice-présidente et responsable politique du dossier de l'environnement et du développement durable à l'AREQ, Claire Bélanger.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@csq.qc.net